Ville de Vaujours

-

Réunion de quartier

VERT GALANT

Jeudi 4 novembre 2010

Chers Valjoviens,
Chers amis,

Nous vous l'avions promis, nous le faisons. Nous venons à votre rencontre, nous sommes à votre écoute dans le but de vous proposer des services, qu'ils soient administratifs (affaires scolaires, réservation de salles, état-civil) ou opérationnels (police municipale, manifestations…), adaptés à vos besoins. Ces réunions de quartier sont également l'occasion pour nous de présenter les projets d'aménagement, les travaux de voirie à venir ou encore les modifications en termes de circulation.

Cette rencontre nous permet de faire le point sur ce qui a été réalisé et de voir avec vous ce qui peut être amélioré dans la ville.

Jeudi 4 novembre, nous avons évoqué ensemble : les aménagements sur la ville, les problèmes de stationnement et de circulation, la sécurité, les espaces verts et la propreté.

Dominique Bailly

En présence de Dominique Bailly, Maire de Vaujours et de :

Michel Ringressi, 1er Adjoint chargé de l'urbanisme, des travaux, de l'environnement et de la circulation,
Danièle Chevillard, 7ème Adjoint chargée des affaires scolaires, de la petite enfance et de l'enfance,
Guy Isdant, Conseiller municipal délégué aux anciens combattants,
Catherine Millet-Pasutto, Directrice Générale des Services,
Philippe Rimbert, Directeur des services techniques
Florian Faure, Chef de la Police Municipale,
Capitaine Lesne, Commissariat de Livry-Gargan,
Fabrice Manni, Directeur Général de la SAIEM,
Betty Caillouet, service relations publiques.

Mairie de Vaujours – 20, rue Alexandre Boucher – 93 410 VAUJOURS – Tél. : 01 48 61 96 75

Les points suivants ont été abordés :

AMENAGEMENT, TRAVAUX, PROJETS

Quartier du chemin de Villepinte

■ Le Maire indique aux riverains que les travaux réalisés sur la voie chemin de Villepinte étaient indépendants du Partenariat Public-Privé.
Les rues d'Alger, Montesquieu et Racine seront quant à elles incluses au projet PPP.
Le Maire fait le constat suivant : une majorité de rues doit faire l'objet d'une réfection totale ou partielle en matière d'assainissement, de voirie et d'éclairage public. Il faudrait 20 à 30 ans et un plan d'investissement très élevé pour réhabiliter l'ensemble des rues. Au travers du PPP, c'est seulement 3 ans de travaux avec une maîtrise du financement et des frais d'entretien.
Un groupe de travail relayé par une commission permettra de lister les candidats admis à remettre une proposition.
M. Rimbert, Directeur des services techniques, précise que 35 rues seront priorisées et qu'il y aura un phasage pour ne pas gêner la circulation et la vie des Valjoviens

Accès Vaujours-Tremblay

■ Le Maire indique qu'une réflexion sur la création d'un second pont reliant Vaujours et Tremblay, serait nécessaire. Cependant, ce projet devrait faire l'objet d'une étude commune entre les deux villes.

STATIONNEMENT

■ Le Maire rappelle que toutes les incivilités liées au stationnement doivent être déclarées à la Police Municipale, permettant ainsi une intervention rapide.

SECURITE

Le Maire, voyant le taux de délinquance nettement en baisse, remercie les services de Police Nationale et Municipale pour leur présence efficace sur la ville.

Vidéo-protection

■ Le Maire présente le projet de la vidéo-protection sur Vaujours.
Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, réunissant les communes de Vaujours et Coubron, permettra de déposer des demandes de subvention au Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance. L'obtention éventuelle d'un financement permettrait la mise en place de 15 caméras aux abords des bâtiments municipaux et des axes principaux.
A cet effet, une réunion de concertation sera proposée aux Valjoviens le 29 novembre prochain, au foyer communal.
■ Le Maire expose le projet de la verbalisation par l'image. En effet, dans le cadre du Partenariat Public-Privé, il sera étudié l'installation de caméras sur les feux de circulation, permettant ainsi de dresser des contraventions à distance.
Le coût, l'installation et la maintenance de ce matériel dépendent de l'Etat. Une demande doit être faite pour bénéficier de ce service.
Le Maire envisage, d'ores et déjà, d'équiper le boulevard Jacques Amyot et les rues départementales telles que Sevran et Meaux.

Résidence Ile-de-France

■ Les riverains font état du nombre grandissant de vols ou d'agression depuis que la résidence est clôturée, et demandent le soutien de la municipalité.

Le Maire précise qu'il est impossible d'intervenir dans une résidence privée. Le syndicat doit faire une demande de surveillance aux autorités compétentes (Police Nationale ou Municipale) et doit fournir un émetteur permettant l'ouverture des portes.

Le Maire indique que l'installation de la vidéo-protection permettra de sécuriser les abords de la résidence.

Dubaï

■ Le Dubaï, club privé, a ouvert ses portes sans autorisation préalable.

La ville est intervenue immédiatement et a déposé une plainte contre le bailleur.

Le Maire précise qu'une commission de sécurité est intervenue et que la Police Nationale accompagnée des services de contrôle URSAFF s'y sont présentés à deux reprises.

M. Manni, Directeur Général de la SAIEM et gérant de l'immeuble, indique que le dossier est instruit par le Tribunal de Grande Instance depuis le 12 octobre dernier, pour une résiliation forcée du bail.

CIRCULATION

Chemin de Villepinte

■ Les riverains présentent leurs inquiétudes quant à la réouverture à la circulation de la rue Louis Dumas.

Initialement fermée par un pavillon démoli à la demande de l'ancien Maire de Vaujours, la circulation a été ouverte en direction du Chemin de Villepinte. Les riverains dénoncent aujourd'hui les nombreux excès de vitesse.

Le Maire indique qu'il est nécessaire de fluidifier le trafic du boulevard Jacques Amyot et invite l'ensemble des riverains concernés à s'entretenir avec les services municipaux, afin de clarifier la situation et de faire des propositions.

■ Le Maire précise qu'un plan de circulation sur la ville est en étude et rappelle que sur l'axe Livry-Vaujours, il s'agit de 35000 véhicules par jour et 8000 véhicules sur la rue de Meaux.

Avenue du Général de Gaulle

■ Le Maire présente les inconvénients liés aux entreprises situées en zone pavillonnaire. L'installation d'une zone artisanale serait souhaitable. En effet, le flux de véhicules issus du garage automobile perturbe régulièrement la circulation.

Le Maire s'engage à faire intervenir la Police Municipale pour réduire les désagréments des riverains et pour contrôler la vitesse excessive.

■ Le Maire indique que le dos d'âne a été abaissé pour une mise en conformité et rappelle que la modification du Plan Local d'Urbanisme fait l'objet d'une concertation des Valjoviens, permettant de recueillir l'avis de chacun.

M. Rimbert, Directeur des services techniques, rappelle que les dos d'âne de type « coussins berlinois » ne sont pas adaptés. Ils nécessitent un entretien important et occasionnent une gêne sonore.

Création de piste cyclable

■ Le Maire annonce que les pistes cyclables et les voix piétonnes font l'objet d'un plan général à intégrer à la modification du PLU et rappelle que ce travail est réalisé en collaboration avec les villes limitrophes.

PROPRETE, ESPACES VERTS, ENVIRONNEMENT

Propreté

■ Le Maire indique aux riverains que l'entretien du trottoir devant le domicile, doit être entretenu par le résident lui-même, qu'il s'agisse de neige ou de feuilles.

Déchets verts

■ M. Rimbert, Directeur des services techniques, note la demande des riverains concernant la fréquence de relevage des déchets verts, soit deux fois par mois. Il précise néanmoins que la déchèterie est à leur disposition et que le nombre de sacs déposés n'est pas limité.

Composteurs

■ M. Rimbert, Directeur des services techniques, annonce que les bacs à compost ont été commandés et que la date de livraison sera communiquée aux riverains.

Bacs de tri sélectif

■ M. Rimbert, Directeur des services techniques, indique aux habitants de la résidence Ile-de-France qu'un changement de bacs est toujours possible. La demande doit mentionner le remplacement et non la dotation.
Le Maire précise que les services techniques se tiennent à la disposition des Valjoviens.